

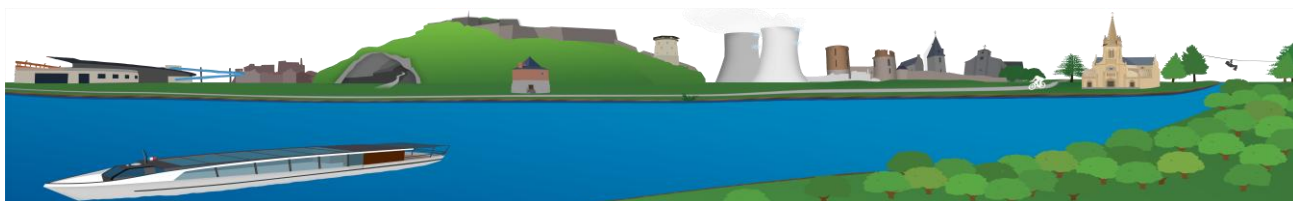
Année 2025



Rapport annuel d'activité

Service Environnement

Année 2025



SOMMAIRE

1	INTRODUCTION.....	4
2	STRUCTURATION DU SERVICE	6
2.1	Présentation du personnel	6
2.2	Présentation des locaux et autres moyens matériels mis à disposition	7
3	LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2025	7
3.1	Les interventions dans les centres sociaux et les centres de loisirs.....	8
3.2	Les interventions dans les écoles	9
3.3	Les visites en déchèterie.....	9
3.4	Le broyage en déchèterie	9
3.5	Animation sur le compostage en déchèterie.....	10
3.6	Opération « retour du compost en déchèterie »	10
3.7	Le compostage individuel	10
3.8	Le compostage collectif	12
3.9	Le déploiement des nouvelles filières en déchèterie	12
3.10	Bacs de tri.....	13
3.10.1	A tarifs préférentiels.....	13
3.10.2	A prix coûtant.....	13
3.10.3	Nombre de bacs distribués	14
3.11	Autres actions de communication	15
4	ACTIONS PROGRAMMÉES EN 2026.....	16
5	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES INDICATEURS TECHNIQUES ET FINANCIERS	16
5.1	Les indicateurs techniques	16
5.2	Indicateurs relatifs à la collecte.....	17
5.2.1	Les collectes en porte en porte	18

5.2.2. La collecte en apport volontaire	20
5.2.3. La collecte en déchèterie	20
5.3 Récapitulatif des tonnages collectés.....	25
5.3.1 Evolution des performances en Kg/an/hab :	25
5.3.2 Répartition des tonnages en 2025.....	26
5.3.3 Bilan de la collecte pour 2025 (en tonne)	29
5.3.4 Bilan détaillé des déchetteries	31
5.4 Indicateurs relatifs au traitement	33
6 INDICATEURS FINANCIERS.....	35
6.1 Mode de financement du Service Public d'élimination des déchets	35
6.2 Coût du service.....	35
6.3 Les aides reçues.....	36
6.4 Les recettes issues de la valorisation.....	36
7 CONCLUSION	37

1 INTRODUCTION

La compétence de l'élimination des déchets a été transférée à la Communauté de Communes, en deux temps, le 1^{er} janvier 1997 pour la collecte et le 11 septembre 1997 pour le traitement, afin de financer les dépenses nécessaires pour faire face aux obligations imposées aux communes par la loi du 13 juillet 1992.

Ensuite, comme c'était le cas auparavant pour les communes, le traitement a été délégué à VALODÉA, Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Ardennais (S.M.T.D.A). La Communauté de Communes n'est donc aujourd'hui active en direct que pour la collecte. En pratique, le service de traitement est effectué par l'entreprise ARCAVI pour le compte de VALODÉA. Il en est de même du tri en aval des recyclables propres et secs.

Les informations relatives au rapport annuel de Valodéa sont accessibles sur leur site : <https://www.valodea.fr/ressources>.

Quelques chiffres clés : le ratio des déchets ménagers et assimilés collectés aujourd'hui sur le territoire communautaire (porte à porte et déchèteries) s'élève à 601,72 kg par habitant et par an pour un coût d'élimination (transport, collecte, traitement...) de 249,70 € TTC par tonne. A ces coûts, s'ajoutent les dépenses d'équipements, de communication et de personnel.

La gestion de notre environnement et cadre de vie représente donc un budget annuel d'environ 4 664 814,36 € TTC, dont un peu plus de 4 041 715,96 € TTC à la charge de notre Communauté, une fois toutes les aides déduites, soit environ 156,94 € TTC par habitant par an.

Pour rappel, le Conseil de Communauté, par sa séance du 25 mai 2022, a autorisé le Président à relancer l'appel d'offres pour le marché de collecte des déchets ménagers et assimilés, dans les conditions fixées par le nouveau marché, à savoir :

Collecte des ordures ménagères :

- pour l'ensemble des communes : une collecte par quinzaine,
- pour le centre-ville de Givet : une collecte par semaine (supprimée depuis le 1^{er} février 2025 par avenant avec une moins-value de 6 738€ HT/ pour 24 mois),
- pour l'habitat collectif : une collecte deux fois par semaine.

Les ordures ménagères présentées en porte à porte comprennent :

- les résidus des marchés et des cimetières,
- les matériaux recyclables secs triés,
- la collecte des déchets produits par le Parc Terr'Altitude,
- la collecte des déchets produits lors des marchés municipaux de Givet et Revin,

Collecte du tri sélectif :

- pour l'ensemble des communes : une collecte par quinzaine,
- pour les habitats collectifs : une collecte par semaine.

Collecte du verre :

- pour l'ensemble des communes : une collecte toutes les trois semaines (à l'exception de Anchamps et de Revin),
- pour l'habitat collectif : une collecte par semaine.

Le renouvellement de ce marché a été notifié à la société URBASER, le 09 novembre 2022, pour un coût annuel de 1 183 561,53 € HT, avec effet au 1^{er} février 2023, pour une durée de 4 ans.

Un second marché a également été notifié, le 09 novembre 2022, à la société URBASER, pour un montant annuel de 303 711,20 € HT pour la mise à disposition et l'entretien des contenants pour les encombrants, les déchets verts, les cartons, des déchets inertes et le bois ainsi que l'évacuation de ces déchets produits dans les quatre déchèteries, avec effet au 1^{er} février 2023, pour une durée de 4 ans.

Le bois est transporté pour traitement chez Ecopac Recyclage à Château-Porcien, pour un coût de traitement de 50 € HT/tonne. Depuis le 1^{er} juillet 2025, le traitement du bois a été supprimé du marché et est confié à Arcavi pour un coût de 30€ HT/tonne.

Le traitement d'une tonne de déchets inertes sur le site Tisseront de Bogny-Sur-Meuse s'élève à un montant de 9 € HT.

La reprise de la ferraille a fait l'objet d'une consultation auprès des ferrailleurs locaux, pour la mise à disposition des bennes, le transport et le recyclage de la ferraille.

Une convention a été signée avec la société MASUY, le 25 novembre 2022, avec effet au 1^{er} février 2023, pour une durée de quatre ans. Le montant de rachat de la ferraille s'élève à 215 € la tonne.

Les déchets verts sont, depuis novembre 2023, acheminés chez Agricyclage, à Sorbon au lieu de la plateforme de compostage d'Eteignières. Le coût de traitement à l'échelle départementale se voit

ainsi diminuer et c'est sans incidence sur nos dépenses puisque Valodéa prend en charge le surcoût de transport lié à ce changement d'exutoire.

En complément de ces marchés, la collecte du verre capté par apport volontaire sur les communes de Givet à Fumay et la collecte effectuée uniquement en point d'apport volontaire sur les communes de Revin et d'Anchamps, a fait l'objet d'un marché, divisé en deux lots et notifié le 8 avril 2024. Le premier lot correspondant à la collecte dans les communes de Revin et Anchamps a été signé avec la société URBASER et le deuxième lot pour la collecte dans les communes de Givet à Fumay, a été signé avec la société MINERIS.

Le vidage des points d'apport volontaire sur les communes de Revin et d'Anchamps a lieu tous les 15 jours, pour un montant de 936,88 € HT / vidage.

Le marché de collecte, d'évacuation et de traitement des déchets dangereux des ménages est, quant à lui, attribué à la société ARF.

Le Relais Cambressis assure la collecte des vêtements gratuitement sur les déchèteries de Givet et de Vireux-Molhain.

Sur les déchèteries de Haybes et de Revin, cette prestation est assurée par l'association API (anciennement assuré par Ardennes Solidarité Cancer).

Les projets en cours et ceux à venir ont pour objectif de minimiser davantage la quantité de déchets à enfouir, par la réduction et le tri de ces déchets à la source. Les effets indirects attendus étant, entre autres, l'économie des ressources naturelles et la maîtrise des dépenses supportées par notre Communauté, en rapprochant davantage la Communauté de Communes des objectifs fixés par la loi du 13 juillet 1992 et par le Grenelle de l'Environnement en matière de valorisation des déchets ménagers et assimilés.

2 STRUCTURATION DU SERVICE

2.1 Présentation du personnel

Depuis le 1^{er} novembre 2024, le Service Environnement est sous l'autorité de Melle Sandra RAULIN, adjoint administratif et de Melle Laure CLEMENT, ingénieur territorial, responsable du Pôle Technique.

Le Service Environnement se compose de deux entités :

Les déchèteries :

- Mme Gaëlle BEAUGARD, adjoint technique, sur la déchèterie de Haybes,
- M. Fabrice JOUNIAUX, adjoint technique, sur la déchèterie de Givet,
- M. Mario BUONOCORE, adjoint technique, sur la déchèterie de Revin,
- M. Tony MARTIN, adjoint technique, sur la déchèterie de Vireux-Molhain,
- M. Grégory BEAUFORT, adjoint technique, remplacement et renfort sur les 4 déchèteries (gardien « volant »).

L'équipe du tri :

- Melle Sabine SERRAT, adjoint administratif, ambassadrice du tri, depuis le 1^{er} avril 2011.
- Mme Isabelle GATTUCCI, adjoint administratif, ambassadrice du tri, depuis le 1^{er} décembre 2024.

2.2 Présentation des locaux et autres moyens matériels mis à disposition

Le Service Environnement est installé au B.A.S.E (Bâtiment Administratif et de Services de la Communauté de Communes), route de Philippeville à Givet. Il est équipé comme suit :

- Deux bureaux, 2 PC pour les ambassadrices du tri, et 1 PC, pour la responsable du service

Des véhicules de service sont communément mis à la disposition de tous les services installés dans ce bâtiment.

La cellule N°3 de l'hôtel d'entreprises de Givet, est également mise à la disposition du service afin d'y entreposer le matériel de tri (sacs jaunes, bacs à verre, composteurs, ...).

3 LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2025

- Les interventions dans les centres sociaux et de loisirs,
- Les interventions dans les écoles primaires,
- Visites en déchèterie,
- Le broyage en déchèterie,
- Animation sur le compostage,
- Opération « retour du compost en déchèterie »,

- Le compostage individuel,
- Le compostage collectif,
- Les bacs de tri sélectif,
- Le déploiement des nouvelles filières en déchèterie,
- Autres actions de communication : rattrapage de collecte, points de regroupements lors de travaux.

3.1 Les interventions dans les centres sociaux et les centres de loisirs

L'objectif était de sensibiliser le public sur les thèmes figurant dans le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés, comme le compostage, le tri des déchets, le réemploi, le gaspillage alimentaire, etc.

Pendant les vacances scolaires 2025, 81 enfants ont pu participer à un atelier réemploi en plus des jeux traditionnels sur le tri et le compostage. Deux types d'atelier ont été proposés :

- la création de tawashi (à partir des chaussettes destinées à la borne à vêtement),
- la fabrication de papier recyclé (à partir de papier brouillon destiné au tri sélectif).



Papier recyclé



Tawashi

3.2 Les interventions dans les écoles

En 2025, les ambassadrices sont intervenues dans 5 écoles. Une nouvelle sensibilisation a été proposée cette année sur le gaspillage alimentaire en complément de celles sur le tri sélectif et sur le compostage. Ainsi, 142 élèves ont été sensibilisés au gaspillage alimentaire, 44 élèves sur le tri et 27 sur le compostage.

3.3 Les visites en déchèterie

Au 2025, 5 écoles primaires se sont déplacées sur les déchèteries communautaires. Ces visites ont permis aux 204 élèves et accompagnateurs de se rendre compte des différentes filières mises en place en déchèterie. La Communauté de Communes a pris en charge les frais liés aux déplacements en autocar.

De plus, 30 enfants et accompagnateurs du Centre Social du Charnois à Fumay ont également bénéficiés d'une visite de la déchèterie de Haybes (déplacement à la charge du centre).

3.4 Le broyage en déchèterie

Des opérations de broyage en déchèterie ont été organisées en partenariat avec l'association LEDA, au printemps et en automne afin de permettre aux usagers qui apportent leurs branchages en déchèterie, de pouvoir repartir avec leur broyat. Ces opérations ont rencontré peu de succès malgré une communication plus détaillée et une distribution de flyers en déchetterie en amont des interventions.



3.5 Animation sur le compostage en déchèterie

Une sensibilisation, tout public a eu lieu le samedi 29 mars 2025 en déchèterie de Vireux Molhain. Les ambassadrices du tri ainsi qu'un animateur de Valodea ont pu répondre aux questions des usagers (sur l'utilisation du compost, comment réussir son compost à la maison ...).

3.6 Opération « retour du compost en déchèterie »

Pour la 19^{ème} année consécutive, VALODEA met en place l'opération « retour du compost en déchèterie ». Cette opération a lieu deux fois par an, au printemps (du 18 mars au 13 avril 2025) et à l'automne (du 7 octobre au 2 novembre 2025). Elle permet aux usagers des déchèteries de repartir gratuitement avec du compost en retour de leurs apports en déchèterie.

De plus, grâce à des travaux d'agrandissement qui ont été réalisés en fin d'année 2024, la déchèterie de Vireux a la possibilité de participer à cette opération, qui avant était uniquement mise en place sur la déchèterie de Revin.

3.7 Le compostage individuel

A titre de rappel, la Communauté de Communes a mis en place sur son territoire un programme de compostage individuel, lors d'un Conseil en date du 31 juillet 2002.

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire impose la généralisation du tri à la source des biodéchets au 31 décembre 2023.

Plusieurs scénarios ont été proposés par notre syndicat de traitement Valodéa.

La commission environnement, réunie le 27 avril 2021, s'est prononcée en faveur du scénario suivant, tout en étudiant une évolution du service, notamment pour les centres-villes :

Compostage :

- Pour les pavillons individuels : 1 composteur par foyer
- Pour les logements collectifs : 1 site de compostage collectif pour 30 foyers
- Pour les établissements scolaires, EHPAD : 1 composteur collectif

Une convention a donc été signée en avril 2021, avec Valodéa, afin de mettre en place un groupement de commande et un dispositif de promotion et d'accompagnement à la formation des usagers, à la communication et à l'acquisition des composteurs individuels, des lombricomposteurs et des bioseaux, à tarif préférentiel.

Ce dispositif est arrivé à son terme au 31 mars 2025. Toutefois, la Communauté a décidé de poursuivre ses actions pour le déploiement du compostage individuel en maintenant une vente à tarif préférentiel et l'organisation de formation préalable à la dotation.

Lors de la séance du 23 janvier 2024, les membre du Conseil de Communauté ont approuvé, à l'unanimité, la gratuité des bioseaux à tout usager achetant un composteur ou lombricomposteur à compter du 1^{er} février 2024.

Les demandes de composteurs émanant des habitants sont détaillées ci-après :

Intitulés	400 litres bois	600 litres bois	400 litres plastique	600 litres plastique	Lombri- composteur	Bioseau	Total
Nombre total de composteurs et de bioseaux distribués aux habitants de 2003 à 2025	287	626	494	970	13	186 dont 54 (Av 1 ^{er} fév 2024)	2 576
2025	7	17	9	6	1	39*	79
Recettes totales en € TTC pour les livraisons	4 305,00	18 780,00	7 410,00	29 100,00	468,00	97,20 (Avant la gratuité)	60 160,20

*distribués gratuitement en 2025

Le coût d'achat des composteurs et la participation de la Communauté sont présentés dans les tableaux suivants :

Composteurs	Coût d'achat en € TTC	Participation proposée pour l'utilisateur en € TTC	Participation de la CCARM en %	Participation Valodéa du prix HT jusqu'au 31 mars 2025
BOIS 400 l	67,15 €	15 €	70,21 %	25 %
PLASTIQUE 400 l	45,42 €	15 €	55,98 %	25 %
BOIS 600 l	84,25 €	30 €	52,52 %	25 %
PLASTIQUE 600 l	76,05 €	30 €	47,40 %	25 %
LOMBRICOMPOSTEURS	91,20 €	36 €	47,37 %	25 %

Soit en moyenne, une participation à hauteur de 54,70 % de la Communauté sur le coût d'achat des composteurs (hors bioseaux).

3.8 Le compostage collectif

En tant que pilote du PLPDMA (programme Local de prévention des déchets ménagers et assimilés), VALODEA a répondu à l'appel à projets GEBIODEC lancé par l'ADEME sur le volet gestion de proximité des biodéchets. Le projet consiste à déployer 600 sites de compostage partagé ou autonome en établissement sur 3 ans (2024-2027) et ce, sur l'ensemble de département des Ardennes.

L'objectif total pour notre collectivité est de répartir 74 composteurs partagés sur le territoire (50 pour les ménages et 24 pour les non-ménages).

A ce jour, 42 sites de compostage ont été installés sur le territoire comprenant 36 sites à destination des ménages (soit 72 % de l'objectif) et 6 sites à destination des non-ménages (soit 25 % de l'objectif).

Deux sites sont en cours d'installation sur les communes de Landrichamps et de Ham sur Meuse.



3.9 Le déploiement des nouvelles filières en déchèterie

La fin d'année 2025 a été rythmée par de nombreux changements au niveau des déchèteries :

- La mise en place de la benne déchet d'équipement et d'ameublement (DEA) sur la déchèterie de Revin,

- Le déploiement des filières pour les articles de bricolages thermique (ABJ thermique) et pour les articles de sport et loisirs (ASL) sur toutes les déchèteries qui étaient jusqu'à présent en place uniquement sur la déchèterie de Vireux Molhain,
- Mais également la mise en place des nouvelles filières jeux/jouets (JJ) et articles de bricolage non thermique (ABJ) sur l'ensemble des déchèteries depuis le 1^{er} octobre 2025.

Ainsi, grâce au déploiement de toute ces filières, une diminution des tonnages sur les encombrants sur l'année 2026 devrait être significative.

3.10 Bacs de tri

3.10.1 A tarifs préférentiels

A titre de rappel, la Communauté de Communes a décidé de mettre en place sur son territoire une vente de bacs de tri, à tarifs préférentiels, lors d'un Conseil en date du 26 décembre 2017, et ce, afin de limiter la consommation de sacs de tri.

Les membres de la Commission environnement, réunie le 02 février 2021, ont approuvé, à l'unanimité, la vente des bacs de tri à tarifs préférentiels, dans les mêmes conditions que la vente aux particuliers, pour les artisans, commerçants (superficie inférieure à 300 m²) et les administrations de la collectivité.

D'autre part, le Conseil de Communauté, réuni le 07 juin 2023, a pris une délibération afin de modifier les tarifs des bacs de tri à compter du 1^{er} juillet 2023, qui sont désormais les suivants :

	120 Litres	180 Litres	240 Litres	360 Litres
Bacs de tri	15 €	18 €	21 €	30 €

3.10.2 A prix coûtant

Le conseil de communauté, par sa délibération en date du 28 février 2023, a autorisé le Président à doter les foyers et les commerçants, associations..., d'un bac supplémentaire à prix coûtant (la facture du prix d'achat du bac sera la référence).

A ce tarif s'ajoutent les frais de livraison, d'un montant de 7,00 €.

3.10.3 Nombre de bacs distribués

Ci -dessous, un tableau récapitulatif des bacs de tri sélectif distribués en 2025, pour les usagers ainsi que les administrations et artisans/commerçants.

Intitulés	120 Litres	180 Litres	240 Litres	360 Litres	Total
Nombre total de bacs distribués en 2025	13	49	45	71	178
Nombre total de bacs distribués de 2018 à 2025	368	823	1 581	1 290	4 062

Ce tableau récapitulatif peut être réparti de la manière suivante :

Les demandes de bacs émanant des habitants pour l'année 2025, sont détaillées ci-après :

Intitulés	120 Litres	180 Litres	240 Litres	360 Litres	Total
Nombre total de bacs au tarif préférentiel distribués en 2025	8	47	43	61	159
Nombre de bacs distribués à prix coûtant en 2025	0	0	1	2	3

- Les demandes de bacs pour les artisans, commerçants (superficie inférieure à 300 m²) et les administrations de la collectivité sont détaillées ci-après :

Intitulés	120 Litres	180 Litres	240 Litres	360 Litres	Total
Nombre total de bacs au tarif préférentiel distribués en 2025	1	2	1	6	10
Nombre de bacs distribués à prix coûtant en 2025	4	0	0	2	6

Le coût d'achat des bacs et la participation de la Communauté sont présentés dans le tableau suivant :

Bacs	Coût d'achat € TTC*	Participation de la Communauté (%)
120 Litres	30,48	50,78
180 Litres	38,52	53,27
240 Litres	42,00	50,00
360 Litres	65,88	54,46

*Tarif mars 2025

Soit en moyenne, une participation à hauteur de 52,13 % de la Communauté sur le coût d'achat des bacs.

Des informations sont régulièrement données aux habitants de la Communauté, par le biais de la radio et des journaux locaux, afin de promouvoir l'acquisition de bacs de tri.

Les bacs sont désormais gravés à l'effigie d'Ardenne rives de Meuse pour être mieux identifiés.

3.11 Autres actions de communication

Publics visés	Actions	Date
Habitants HC	Distribution de sacs de pré-tri aux résidents d'habitats collectifs	Tout au long de l'année
Tout public	Informations diverses sur le site facebook de la communauté	Tout au long de l'année
Autres	Distribution de sacs de tri dans les établissements publics du territoire	Tout au long de l'année
Tout public	Distribution de sacs de tri à la population, guides du tri et diffusion des consignes	Tout au long de l'année
Tout public	Renouvellement des opérations broyages et retour du compost en déchèterie	T2 et T4
Tout public	Permanences pour la dotation de sacs dans les communes du territoire	En janvier, juin et décembre
Autres	Distribution de sacs de tri et guides de tri aux artisans et commerçants du territoire	Tout au long de l'année
Tout public	Distribution de fascicules d'information pour la mise en place de points de regroupement lors de travaux et déviations	Tout au long de l'année
Tout public	Prise de contact avec les usagers dont les sacs de tri ont été refusés à la collecte	Tout au long de l'année

Tout public	Conception des calendriers de collecte 2026	T3/T4
Tout public	Mise en ligne des calendriers de collecte	Février
Tout public	Dossiers encombrants pour l'aide des personnes à mobilité réduite	Tout au long de l'année

4 ACTIONS PROGRAMMÉES EN 2026

- Interventions scolaires sur le tri, le compostage, les visites au centre d'enfouissement d'Eteignières,
- Communication dans l'habitat collectif,
- Communication sur le compostage (diminution des bio déchets dans les ordures ménagères résiduelles) et le relai d'information sur le compostage partagé mis en place par Valodea,
- Renouvellement de l'opération broyage en déchèterie en partenariat avec l'association LEDA et de l'opération « retour du compost en déchèterie » en partenariat avec Valodéa,
- Poursuite de la mise en place des filières ASL (articles de loisirs et de sport) et ABJ thermiques (articles de bricolage et de jardinage) en déchèterie,
- Mise à disposition de bacs de tri à tarifs préférentiels,
- Actions de communications diverses (articles dans l'info communautaire, ...).

5 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES INDICATEURS TECHNIQUES ET FINANCIERS

5.1 Les indicateurs techniques

Le territoire de la Communauté de Communes se compose de 19 communes, de GIVET à REVIN, selon les populations légales des communes en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025, date de référence statistique : 1^{er} janvier 2022.

Nom de la commune	2024			2025		
	Population municipale	Population comptée à part	Population totale	Population municipale	Population comptée à part	Population totale
ANCHAMPS	213	4	217	215	4	219
AUBRIVES	982	20	1002	984	21	1005
CHARNOIS	71	0	71	72	0	72
CHOOZ	758	15	773	792	19	811
FEPIN	247	8	255	236	9	245
FOISCHES	252	8	260	254	8	262
FROMELENNES	1037	24	1061	1038	22	1060
FUMAY	3151	47	3198	3118	47	3165
GIVET	6347	142	6489	6356	149	6505
HAM / MEUSE	227	5	232	226	5	231
HARGNIES	471	5	476	453	5	458
HAYBES	1819	45	1864	1806	44	1850
HIERGES	165	4	169	164	4	168
LANDRICHAMPS	132	2	134	129	2	131
MONTIGNY/MEUSE	78	2	80	77	2	79
RANCENNES	714	19	733	707	18	725
REVIN	5815	122	5937	5795	129	5924
VIREUX-MOLHAIN	1459	31	1490	1482	26	1508
VIREUX-WALLERAND	1894	44	1938	1849	45	1894
TOTAL	25 832	547	26 429	25 753	559	26 312

Populations légales des communes en vigueur à compter du 1er janvier 2025 - date de référence statistique : 1er janvier 2022

5.2 Indicateurs relatifs à la collecte

5.2.1 Les collectes en porte en porte

Depuis le 6 février 2023, la collecte des ordures ménagères résiduelles s'organise de la façon suivante :

- pour l'ensemble des communes : une collecte par quinzaine,
- pour le centre-ville de Givet : une collecte par semaine (supprimée depuis le 1^{er} février 2025),
- pour l'habitat collectif : une collecte deux fois par semaine.

La collecte sélective s'effectue :

- Tous les 15 jours (hebdomadaire pour l'habitat collectif), pour le tri en multimatériaux (emballages en plastique, emballages métalliques, briques alimentaires, papiers, cartonnettes, journaux-revues-magazines),
- Toutes les trois semaines, pour le verre d'emballage, pour les communes de Givet à Fumay.

A ces collectes, s'ajoutent celles des déchets des marchés.

Le ramassage des ordures ménagères, et des déchets des marchés concerne la totalité de la population, ainsi que la collecte sélective.

Les ordures ménagères résiduelles sont présentées à la collecte dans des sacs ou des bacs, à la charge de l'usager (variables en taille et couleur).

Des sacs jaunes (50 litres) sont fournis par la Communauté de Communes pour collecter le tri sélectif ou des bacs de tri.

Le verre est, quant à lui, collecté dans des bacs de 35 litres fournis par la Communauté de Communes, sauf pour les communes de Revin et d'Anchamps.

Les immeubles de 6 logements et plus sont équipés de bacs de tri et de conteneurs à ordures ménagères résiduelles, à la charge des bailleurs, propriétaires, stockés, soit dans les abris-conteneurs à l'extérieur, soit dans des locaux de propreté.

Ces équipements et matériels, excepté pour les ordures ménagères, sont fournis gratuitement aux usagers par la Communauté de Communes.

Dans le souci de réduire la production des déchets à la source, la Communauté de Communes fournit également aux habitants qui le souhaitent, un composteur individuel d'environ 400 litres ou 600 litres, en bois ou en plastique ou un lombricomposteur, moyennant une contribution financière.

Les collectes en porte à porte sont effectuées, depuis le 06 février 2023, selon le calendrier ci-après :

Communes	Tri sélectif en multimatériaux	Bacs à verre	OM
ANCHAMPS	Mercredi Semaine paire		Mardi paire
AUBRIVES	Mercredi Semaine paire	Vendredi Semaine 2	Lundi paire
CHARNOIS	Mercredi Semaine impaire	Vendredi Semaine 3	Lundi impaire
CHOOZ	Mercredi Semaine paire	Vendredi Semaine 1	Vendredi paire
FEPIN	Mercredi Semaine paire	Mardi Semaine 3	Lundi paire
FOISCHES	Mercredi Semaine paire	Vendredi Semaine 1	Lundi impaire
FROMELENNES	Mercredi Semaine impaire	Vendredi Semaine 2	Jeudi paire
FUMAY CENTRE	Mercredi Semaine impaire	Vendredi Semaine 3	Jeudi impaire
FUMAY LES ECARTS	Mercredi Semaine impaire	Vendredi Semaine 3	Lundi paire
GIVET NOTRE DAME	Mercredi Semaine paire	Mardi Semaine 2	Vendredi impaire
GIVET SAINT HILAIRE HORS CENTRE	Mercredi Semaine impaire	Mardi Semaine 1	Mardi impaire
GIVET CENTRE ANCIEN	Mercredi Semaine impaire	Mardi Semaine 1	Mardi (mardi impaire depuis 1er février 2025)
HAM SUR MEUSE	Mercredi Semaine paire	Vendredi Semaine 1	Lundi impaire
HARGNIES	Mercredi Semaine impaire	Mardi Semaine 3	Lundi impaire
HAYBES	Mercredi Semaine paire	Mardi Semaine 3	Jeudi paire
HIERGES	Mercredi Semaine paire	Vendredi Semaine 1	Lundi impaire
LANDRICHAMPS	Mercredi Semaine impaire	Vendredi Semaine 2	Jeudi paire
MONTIGNY SUR MEUSE	Mercredi Semaine paire	Vendredi Semaine 1	Lundi paire
RANCENNES	Mercredi Semaine impaire	Vendredi Semaine 3	Lundi impaire
LIEU-DIT PETITE COMMUNE DE REVIN	Mercredi Semaine paire		Mardi paire
SECTEUR EST DE REVIN	Mercredi Semaine paire		Mardi paire

SECTEUR NORD DE REVIN	Mercredi Semaine impaire		Jeudi paire
SECTEUR OUEST DE REVIN	Mercredi Semaine impaire		Lundi paire
VIREUX-MOLHAIN	Mercredi Semaine paire	Vendredi Semaine 2	Jeudi impaire
VIREUX-WALLERAND	Mercredi Semaine impaire	Vendredi Semaine 1	Lundi impaire

5.2.2. La collecte en apport volontaire

Seul le verre est collecté en apport volontaire dans des conteneurs aériens.

Ainsi, la Communauté de Communes est propriétaire de 57 conteneurs à verre répartis sur l'ensemble de son territoire. 23 conteneurs sont répartis sur les communes de Givet à Fumay.

Leur vidage est effectué en moyenne tous les mois, à la demande de la Communauté de Communes qui en assure le suivi du taux de remplissage et l'entretien.

Le prestataire de cette collecte est la société MINERIS.

En ce qui concerne les communes de Revin et d'Anchamps, la collecte du verre est effectuée uniquement en point d'apport volontaire. Ainsi, une bulle à verre est présente sur la commune d'Anchamps et 33 sur la commune de Revin. Ces conteneurs sont vidés tous les 15 jours.

5.2.3. La collecte en déchèterie

La Communauté de Communes dispose de quatre déchèteries situées :



Déchèterie de la Terre au Pavé

Rue de la Terre au Pavé

Route de Philippeville

08600 GIVET

03 24 41 82 46



Déchèterie de la Fonderie

Zone Industrielle C

Rue Pasteur

08320 VIREUX-MOLHAIN

03 24 41 03 97

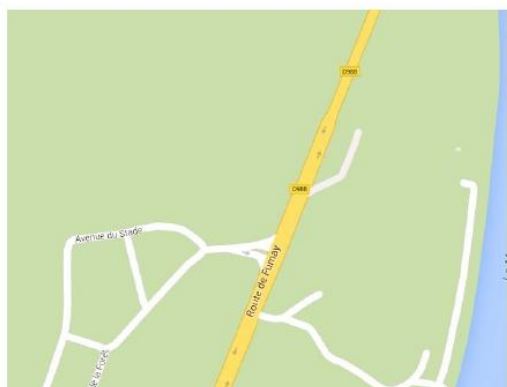


Déchèterie des Dzivages

Rue des Mésanges

08170 HAYBES

03 24 41 12 02



Déchèterie de Revin

Route Départementale 988

08500 REVIN

03 24 41 00 97

Les horaires d'ouverture sont :

- les mardis et samedis : de 9 h à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 00,
- les mercredis : de 13 h 30 à 18 h 00.
- Les jeudis et vendredis : de 13 h 00 à 18 h 00.

Le personnel communautaire assure le gardiennage, l'accueil du public et l'entretien de ces déchèteries. Chaque déchetterie est dotée d'un local d'accueil équipé pour les gardiens (un bungalow pour la déchèterie de Revin), et d'un hangar pour le stockage des D3E, des DDM, et des objets à destination des recycleries hormis sur la déchèterie de Revin, qui est maintenant dotée d'un conteneur maritime pour les objets à destination des recycleries.

Des bennes de 30 m³ (12 m³ pour les gravats) accueillent séparément les déchets des ménages et des professionnels dans la limite de 1 m³/jour (3 m³ pour les déchets verts) par matériau et par usager.

Les déchets admis sont :

- Déchets d'ameublement (mis en place également depuis fin 2025 pour la déchèterie de Revin),
- Déchets d'article de sport/loisir et de bricolage : ASL et ABJth (depuis fin 2025),
- Déchets d'articles jeux/jouets et ABJ non thermiques (depuis fin 2025),
- Déchets verts (tailles de haies, tontes de pelouse, écorces, branchages et troncs de moins de 30 cm de diamètre),
- Encombrants,
- Couettes et les oreillers au sein de la filière PRAC (filère des produits rembourrés d'assises et de couchages)
- Cartons d'emballages propres et secs,
- Bois,
- Palettes en bois,
- Gravats,
- Ferrailles,

- Les batteries automobiles (max 2/jour et / usager),
- Les huiles de vidange usagées (max. 5 L /jour et / usager),
- Les huiles de friture usagées (max. 5 L / jour et / usager),
- Les piles et accumulateurs usagés,
- Les textiles,
- Les déchets dangereux des ménages (DDM : produits phytosanitaires, acides, peinture, solvants, radiographies, ...),
- Les déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E),
- Les ampoules et les néons.

Il est possible de déposer également les bouchons en plastique et en liège.

Le marché passé avec la société URBASER prévoit la mise à disposition et l'entretien des bennes pour les encombrants, les cartons, le bois, les gravats, et les déchets verts, ainsi que l'évacuation des déchets qui y sont recueillis.

La reprise de la ferraille fait l'objet d'une convention, avec la société MASUY, notifiée le 1er février 2023, qui prévoit la mise à disposition d'une benne par déchèterie, leur évacuation et le rachat de la ferraille au coût de 215 €/tonne.

L'enlèvement des déchets énumérés, ci-dessus, est effectué à la demande de la Communauté de Communes.

Le marché de collecte, d'évacuation et de traitement des DDM, ainsi que des batteries et des huiles de vidange, est attribué à la société ARF.

Dans l'objectif de réduire la quantité des déchets à enfouir, la Communauté de Communes a développé un partenariat avec l'association BELL'OCCAS.

Les objets triés par les gardiens sur les déchèteries de Givet, Vireux-Molhain et Haybes sont stockés dans une cellule dédiée dans les hangars. Leur enlèvement est effectué hebdomadairement. De plus, la transformation de l'ancienne benne à carton en déchèterie de Revin a permis de mettre en place une zone réemploi depuis la fin de l'année 2025. Des ajustements restent à faire afin de

pouvoir stocker convenablement les objets (réparation de l'infiltration d'eau au niveau du toit, création de rangement ...).

5.3 Récapitulatif des tonnages collectés

TYPE DE DÉCHETS	TONNAGE 2024	TONNAGE 2025	EVOLUTION
Ordures ménagères	5502,02	5299,45	-3,68 %
Multimatériaux	1291,18	1277,50	-1,06 %
Verre en porte à porte	491,2	497,22	1,23 %
Verre en apport volontaire	361,93	339,46	-6,21 %
<i>Total Collecte sélective</i>	<i>2144,31</i>	<i>2114,18</i>	<i>-1,41 %</i>
Déchets verts déchèterie	1725,30	1415,36	-17,96 %
Encombrants déchèterie	2464,40	2616,45	6,17 %
Gravats déchèterie	1938,49	1742,05	-10,13%
Cartons déchèterie	205,64	234,04	13,81 %
Ferraille déchèterie	156,92	176,23	12,31 %
Bois déchèterie	1105,9	1105,66	-0,02 %
Déchets dangereux des ménages	56,78	64,76	14,05 %
DEEE	267,17	267,43	0,1 %
DEA (Givet, Haybes, Vireux Molhain et Revin depuis fin 2025)	317,94	460,75	44,92 %
TOTAUX	15 884,87	15 496,36	-2,45 %

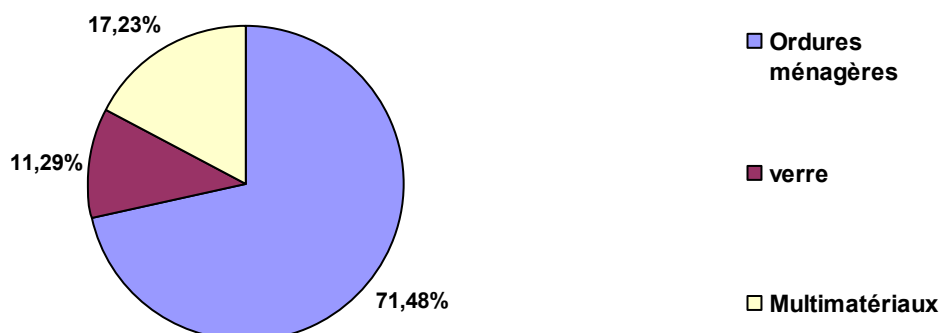
Un courrier a été envoyé en avril 2023 aux artisans, commerçants et entreprises qui se rendent en déchetterie afin de leur rappeler que les déchets dits « industriels banals », emballages plastiques, palettes, n'étaient pas acceptés en déchetteries, car ces derniers représentaient des quantités trop importantes pour être assimilés aux déchets d'un particulier.

5.3.1 Evolution des performances en Kg/an/hab :

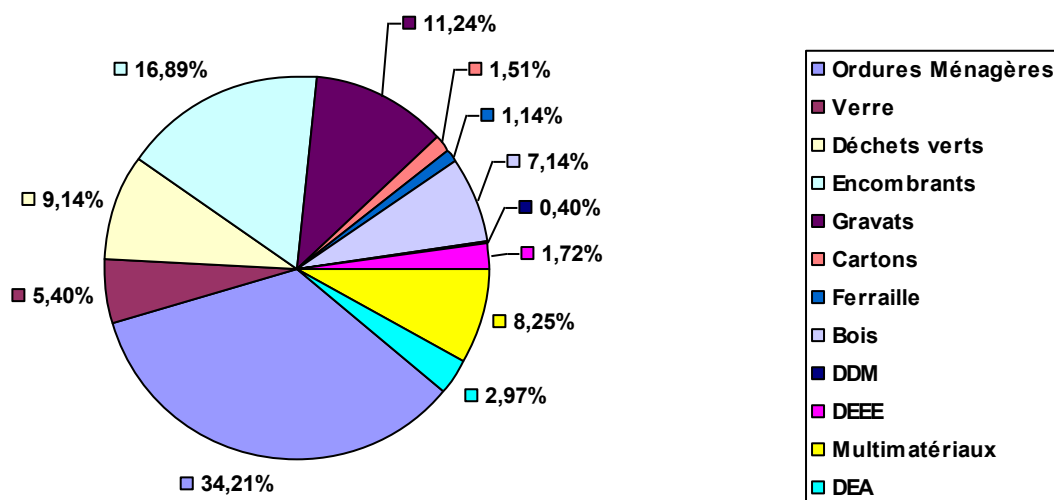
TYPE DE DÉCHETS	Performances de notre Communauté en 2024 (kg/an/hab)	Performances de notre Communauté en 2025 (kg/an/hab)	Ecart en %
Ordures ménagères	212,99	205,78	-3,39
Multimatériaux	50,14	49,60	-1,08
Verre en porte à porte et en apport volontaire	33,13	32,49	-1,93
<i>Total Collecte sélective</i>	83,27	82,09	-1,42
Déchets verts déchèterie	66,99	54,96	-17,96
Encombrants déchèterie	95,69	101,60	6,18
Gravats déchèterie	75,27	67,64	-10,14
Cartons déchèterie	7,99	9,09	13,77
Ferraille déchèterie	6,09	6,84	12,32
Bois déchèterie	42,94	42,93	-0,02
Déchets dangereux des ménages	2,20	2,51	14,09
DEEE	10,37	10,38	0,1
DEA (Givet, Haybes et Vireux Molhain)	12,35	17,89	44,86

5.3.2 Répartition des tonnages en 2025

Répartition des déchets collectés en porte à porte et en apport volontaire en 2025



Répartition de l'ensemble des déchets collectés en porte à porte et en déchèteries pour l'année 2025



TYPE DE DÉCHETS	TONNAGE 2025	Performances de notre Communauté (kg/an/hab)
Ordures ménagères	5299,45	205,78
Tri sélectif	1277,50	49,60
Verre	836,68	32,49
Déchets verts déchèterie	1415,36	54,96
Encombrants déchèterie	2616,45	101,60
Gravats déchèterie	1742,05	67,64
Cartons déchèterie	234,04	9,09
Ferraille déchèterie	176,23	6,84
Bois déchèterie	1105,66	42,93
Déchets dangereux des ménages	64,76	2,51
DEEE	267,43	10,38
DEA (Givet, Haybes et Vireux-Molhain)	460,75	17,89
TOTAUX	15 496,36	601,73

TYPE DE DÉCHETS	TONNAGE 2025	Performances de notre Communauté (kg/an/hab)	Performances départementales (kg/an/hab)
Ordures ménagères	5299,45	205,78	184,40
Tri sélectif	1277,50	Voir ci-après	
Verre	836,68	32,49	36,80
Déchets verts déchèterie	1415,36	54,96	44,20
Encombrants déchèterie	2616,45	101,60	66,64

Gravats déchèterie	1742,05	67,64	/
Cartons déchèterie	234,04	Voir ci-après	
Ferraille déchèterie	176,23	6,84	/
Bois déchèterie	1105,66	42,93	/
Déchets dangereux des ménages	64,76	2,51	/
DEEE	267,43	10,39	9,46
DEA (Givet, Haybes et Vireux Molhain)	460,75	17,89	24,81

TONNAGES TRANSMIS PAR VALODEA :

Le tableau, ci-après, reprend, de manière globale, les tonnages triés sur le territoire de la Communauté de Communes de janvier à décembre 2025. Ces tonnages sont détaillés dans les deux sous-chapitres suivants :

Flux	Tonnage collecté	Détail	Tonnage trié	Performances 2024	Performances 2025	Performances départementales 2025
				kg/hab/an	Kg/hab/an	kg/hab/an
Multi	1277,50	Journaux (JRM)	131,05	5,09	5,09	5,64
		EMR	359,14	13,60	13,95	21,69
		ELA (Tétra)	14,32	0,63	0,56	0,72
		PEHD	134,99	8,44	5,24	7,45
		PET Clair				
		PET Foncé				
		Aluminium	7,20	0,37	0,28	0,48
		Acier	28,11	1,46	1,09	1,50
Cartons	234,04	Divers (GDM)	82,76	4,84	3,21	4,90
Sous Total	1511,54		757,57	34,44	29,42	42,38

Tableau issu de la fiche de suivi annuelle 2024 fournie par VALODÉA

Les performances départementales ainsi que nos performances nous ont été communiquées par notre délégataire de traitement, Valodéa, pour l'année 2025, mais par rapport au tonnage trié. On remarque un écart entre le total tonnage collecté et le total tonnage trié. Ce qui s'explique d'une part par un taux de refus de tri avoisinant les 28 % (soit environ 357.70 tonnes de refus)

De plus, une perte de tonnage pour les EPCI du département peut également se produire avec la multitude d'exutoires. En effet, les déchets à trier sont envoyés vers plusieurs centres de tri, avec plusieurs kilomètres à parcourir et plusieurs stockages différents, ce qui peut expliquer, en partie, cette différence.

Suite à l'incendie du centre de tri en 2022, de nouveaux exutoires pour le tri sélectif ont dû être trouvés. Valodéa s'est dirigé vers le centre de tri de Le Blanc Mesnil (93) PAPREC, et celui de Syvalom (51).

Nous constatons une baisse du tonnage des déchets ménagers résiduels soit 205,78 kg/an/hab, alors que les performances étaient de 212,99 Kg/an/hab en 2024.

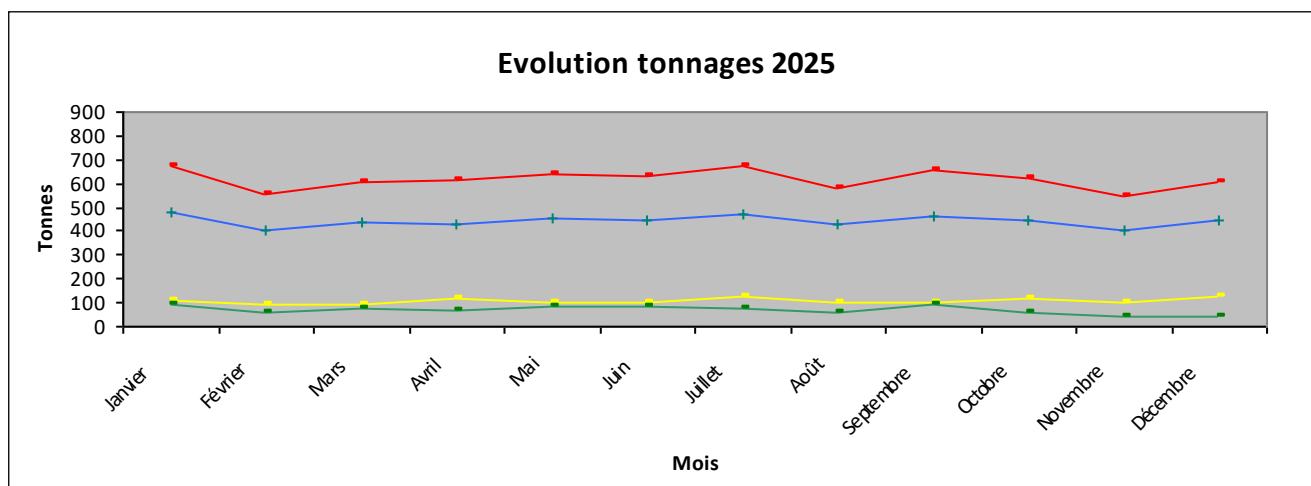
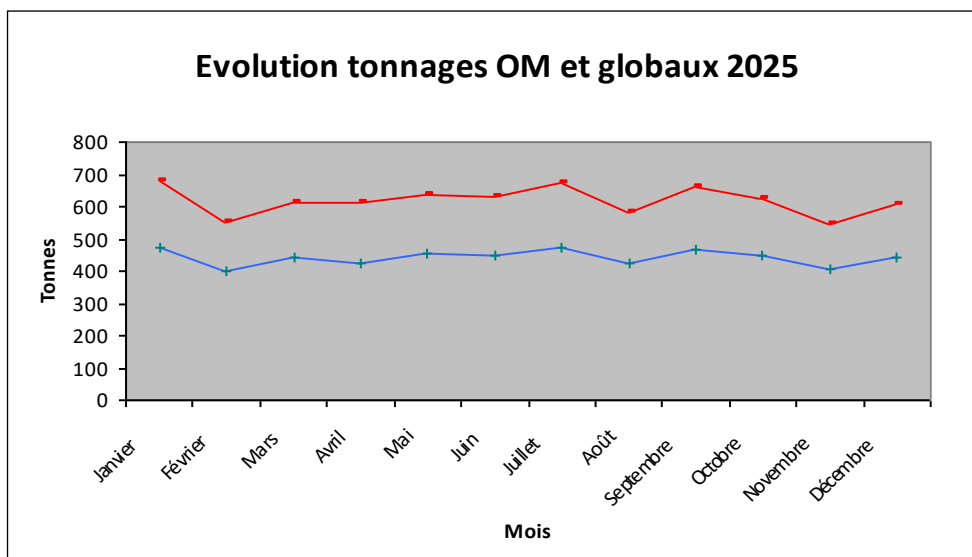
Nous constatons que les performances de collecte sélective, tonnages collectés, ont diminué car nous étions en 2024, à 1 291,18 tonnes, soit 50,14 kg/hab/an de déchets collectés, alors qu'en 2025, nous sommes à 1 127,50 tonnes, soit 49,60 kg/hab/an.

Le tonnage de collecte du verre a légèrement diminué. La performance est passée de 33,03 kg/hab/an en 2024, à 32,49 kg/hab/an en 2025. Nous constatons que la collecte en apport volontaire a diminué de 6,21 % alors que celle en porte à porte a augmenté de 1,23 %.

5.3.3 Bilan de la collecte pour 2025 (en tonne)

MOIS	OM	TRI SELECTIF	VERRE (PAP+AP)	TOTAUX
JANVIER	475,40	109,42	92,26	677,08
FEVRIER	399,54	94,88	58,16	552,58
MARS	440,80	96,14	72,84	609,78
AVRIL	425,21	117,18	71,02	613,41
MAI	453,98	97,60	87,56	639,14
JUIN	447,60	98,52	81,62	627,74
JUILLET	470,99	128,24	71,53	670,76
AOUT	425,60	96,86	59,50	581,96
SEPTEMBRE	465,04	100,00	95,16	660,20
OCTOBRE	446,96	115,94	61,53	624,43

NOVEMBRE	403,84	97,54	46,14	547,52
DECEMBRE	444,49	125,18	39,36	609,03
TOTAUX	5299,45	1277,50	836,68	7413,63

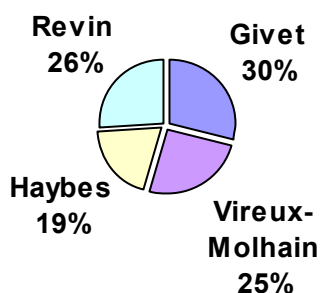


5.3.4 Bilan détaillé des déchetteries

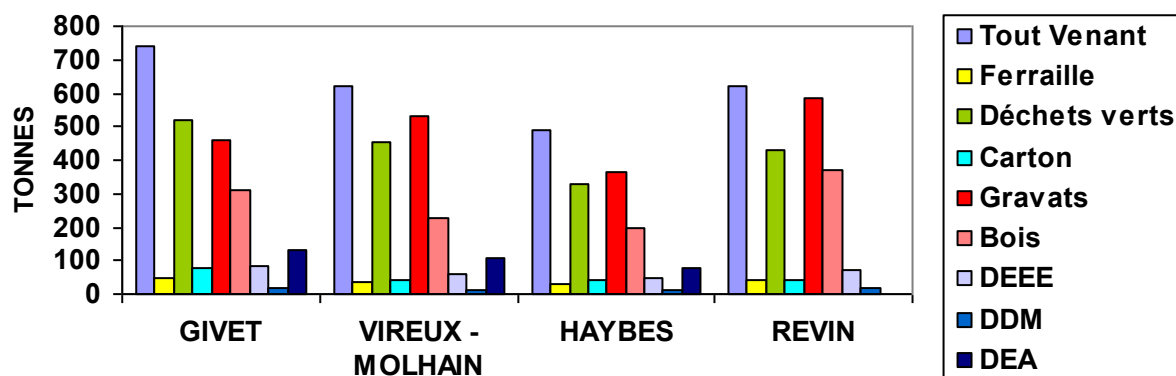
Déchets exprimés en tonnes

2024	GIVET	VIREUX - MOLHAIN	HAYBES	REVIN	TOTAL
Encombrants	737,55	618,3	487,9	620,65	2 464,4
Ferraille	49,92	35,59	32,01	39,4	156,92
Déchets Verts	516,84	451,08	325,6	431,78	1 725,3
Cartons	79,94	43,7	41,12	40,88	205,64
Gravats inertes	460,71	531,16	363,96	582,66	1 938,49
Bois	309,1	224,64	199,18	372,98	1 105,9
DEEE	82,64	61,29	50,61	72,63	267,17
DDM	17,41	13,23	10,39	15,75	56,78
DEA	131,90	108,23	77,81	/	317,94
TOTAL	2386,01	2087,22	1588,58	2176,73	8238,54

Répartition des apports totaux entre les 4 déchèteries en 2024



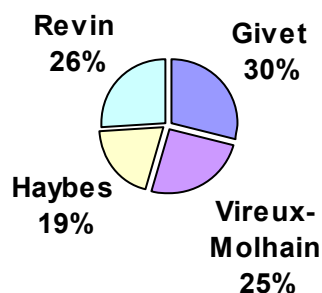
REPARTITION DES APPORTS PAR DECHETERIE ET PAR TYPE DE DECHETS EN 2024



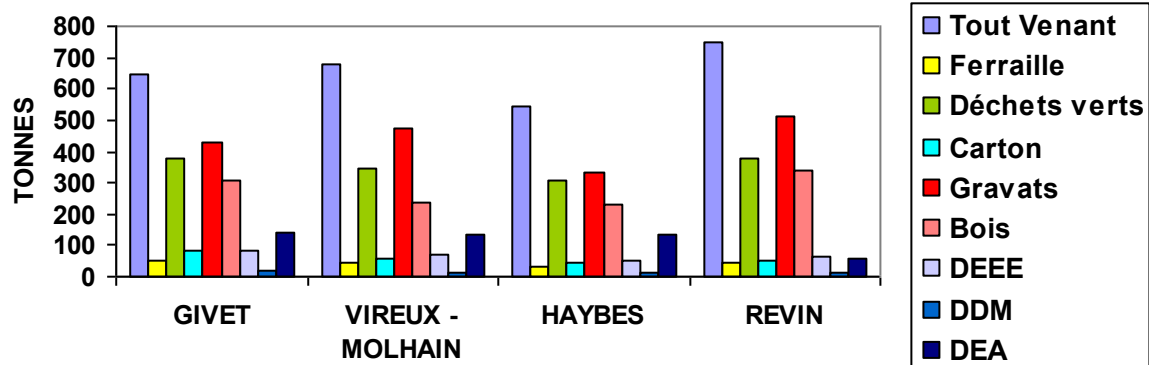
2025	GIVET	VIREUX - MOLHAIN	HAYBES	REVIN	TOTAL
Encombrants	648,30	678,30	544,05	745,80	2 616,45
Ferraille	52,91	46,70	33,72	42,90	176,23
Déchets Verts	380,10	348,58	309,22	377,46	1 415,36
Cartons	83,50	56,84	44,48	49,22	234,04
Gravats inertes	426,46	475,91	329,74	509,94	1 742,05
Bois	304,84	233,89	228,54	338,39	1 105,66
DEEE	83,39	68,41	50,61	63,27	267,43 (dont 1,74 T lampes non identifiable par déchèterie)
DDM	21,37	15,96	11,47	15,97	64,76
DEA	139,60	132,20	133,60	55,35*	460,75
TOTAL	2140,47	2056,79	1685,43	2198,30	8082,73

* Depuis octobre 2025, la déchèterie de Revin est équipée d'une benne DEA (tonnages sur 3 mois)

Répartition des apports totaux entre les 4 déchèteries en 2025



REPARTITION DES APPORTS PAR DECHETERIE ET PAR TYPE DE DECHETS EN 2025



Déchèterie	Villes concernées	Population (hab)	Tonnages totaux en 2025	Estimatif du tonnage produit par habitant en Kg/hab/an
Revin	Revin	6010	2198,3	365,77 kg/hab/an
				Dont 124,09 kg/hab/an de tout venant
	Anchamps			Dont 84,85 kg/hab/an de gravats
Haybes	Fépin	5160	1685,43	326,63 kg/hab/an
	Haybes			Dont 105,44 kg/hab/an de tout venant
	Fumay			Dont 63,90 kg/hab/an de gravats
Vireux-Molhain	Vireux-Molhain	5489	2056,79	374,71 kg/hab/an
	Vireux-Wallerand			Dont 123,57 kg/hab/an de tout venant
	Montigny/Meuse			
	Ham/Meuse			Dont 86,70 kg/hab/an de gravats
	Hierges			
	Hargnies			
	Foischies			
	Aubrives			
Givet	Givet	9094	2140,47	235,37 kg/hab/an
	Fromelennes			Dont 71,29 kg/hab/an de tout venant
	Landrichamps			
	Rancennes			Dont 46,89 kg/hab/an de gravats
	Chooz			
	Charnois			

Nous pouvons remarquer une baisse des gravats sur l'ensemble des déchèteries ainsi que pour les déchets verts. Cependant, les déchèteries enregistrent une hausse de tonnage pour la filière encombrants.

Nous pouvons constater une augmentation des tonnages pour la filière des déchets d'ameublement, en particulier pour la déchèterie de Haybes (plus de 71,7 % par rapport à 2024) et également grâce à la mise en place de cette benne depuis octobre 2025 sur la déchèterie de Revin.

Les tonnages concernant les nouvelles filières (articles de sport et loisirs, articles de bricolage ainsi que les jeux et jouets mise en place fin 2025) n'ont pas été mentionnés car leurs tonnages restent faibles (un peu moins de 7 tonnes) mais seront intégrés au rapport annuel 2026.

5.4 Indicateurs relatifs au traitement

Le tri des recyclables propres et secs et le traitement des ordures ménagères, des encombrants sont assurés par ARCAVI dans le cadre du marché passé entre ce dernier et VALODÉA.

C'est ainsi que :

Les recyclables propres et secs sont orientés vers les filières respectives de recyclage, renseignées ci-après :

Matériaux	Nom technique	Repreneurs
Papier	JRM	NORSKE SKOG depuis 07/2022 (avant UPM)
Carton	EMR ou 5.02 ou 1.04	REVIPAC -> SAICA Venizel
Carton de déchèterie	1.05	AAPH pros du centre-ville Ardennes Métropole / Cartons de déchèterie à Chalandry et REVIPAC, SAICA Venizel
ELA	5.03	REVIPAC -> LUCART
Gros de magasin	GDM 1.02	REVIPAC -> SAICA Venizel
Bouteilles plastiques transparentes	PET Clair	VALORPLAST
Bouteilles plastiques colorées	PET Foncé	VALORPLAST
Bouteilles plastiques opaques	PEPPPS	VALORPLAST
Emballages plastiques souples	FILMS	VALORPLAST
Aluminium		SUEZ
Acier		PAPREC
Verre		OI MANUFACTURING

- Les déchets verts, apportés par les usagers en déchèterie, sont, depuis novembre 2023, acheminés chez Agricyclage, à Sorbon.
- Le bois est orienté chez Ecopac, à Château-Porcien, depuis février 2023 puis chez Arcavi à Chalandry-Elaire, depuis le 1^{er} juillet 2025.
- La ferraille est récupérée par la société MASUY, située à Haybes (08).
- Les gravats sont évacués sur le site de revalorisation Recyclage de la Vallée-Tisseront, situé à Bogny-Sur Meuse.
- Les Déchets Dangereux des Ménages (DDM), quant à eux, sont pris en charge par la société ARF depuis nos déchèteries jusqu'à leur traitement dans des centres spécialisés, conformément à la réglementation en vigueur.

6 INDICATEURS FINANCIERS

6.1 Mode de financement du Service Public d'élimination des déchets

Comme indiqué dans le sous-chapitre suivant, le coût du service public d'élimination des déchets (sections investissement et fonctionnement confondues) s'élève, recettes déduites, à 3 988 988,90 € en 2024 et à 4 041 715,96 € en 2025.

Ce service est intégralement financé par le budget général de la Communauté de Communes, c'est-à-dire par la fraction des impôts locaux prélevés par la Communauté, sans être reversé aux communes membres.

6.2 Coût du service

Dépenses en euros TTC		
Années	2024	2025
Prestataires (collecte, transport, traitement) URBASER, VALODEA, MINERIS, ARCAVI, ARF.	3 784 880,86	3 869 426,19
Cotisation VALODEA	183 407,20	195 722,80
Fonctionnement déchèteries	45 341,56	62 593,79
Investissement déchèterie (travaux à la déchetterie de Haybes, achats de souffleurs, mise aux normes déchèterie de Vireux-Molhain et Givet...)	41 843,44	32 194,45
Investissement (derniers emprunts de l'ancien centre de tri de Fumay)		49 502,03
Fournitures (composteurs, sacs, bacs et conteneurs, poinçon, bulles à verre, sacs de pré-tri)	59 959,96	46 245,25
Personnel (rémunération, formations, déplacements...)	393 152,60	392 355,39
Divers (missions élus, évacuation dépôt sauvage, ligue contre le cancer, annonce marchés, communication, calendrier...)	8 116,55	11 466,76
Amortissement	5 571,31	5 307,70
TOTAL € TTC	4 522 273,48	4 664 814,36

Recettes en euros TTC		
Années	2024	2025
Vente des matériaux recyclables et Aides à la collecte sélective	400 184,48	516 287,57
Aide au transport des propres et secs, Eco-Mobilier, DEEE	84 634,03	69 565,62
Vente de composteurs, lombricomposteurs, bioseaux (dont participation Valodea)	3 494,48	1 056,00
Vente de bacs	6 186,04	5 407,80
Aides ambassadrices du tri et communication	7 927,37	11 621,01
Divers (indemnités journalières, indemnités retard livraison, CESU...) et autre régulation	7 949,63	9 354,10
Subvention ; Investissement FCTVA	17 337,24	4 498,60
Amortissement	5 571,31	5 307,70
TOTAL € TTC	533 284,58	623 098,40

6.3 Les aides reçues

Les aides comptabilisées dans la partie "Recettes" du budget synthétisé sont versées par différents partenaires, notamment les aides d'ECO-EMBALLAGES/ADELPHE portant sur les dépenses de communication et sur la performance en termes de quantité et qualité des matériaux triés.

6.4 Les recettes issues de la valorisation

L'essentiel des recettes est issu de la vente de matériaux recyclables issus des particuliers, triés et orientés vers les différentes filières de recyclage citées en pages 34. Les tarifs et les filières de recyclage sont ceux fixés par le Contrat Programme de Durée signé entre VALODÉA, Eco-Emballages et l'ADELPHE.

En pratique, la Communauté de Communes a décidé de déléguer à VALODÉA, la signature du contrat avec Eco-emballages, ceci afin d'avoir un contrat unique départemental et de bénéficier de soutiens financiers optimisés. Le prix de vente, fixé par contrat tripartite passé entre VALODÉA, Eco-Emballages et les filières respectives, varie d'un matériau à l'autre et tout au long de l'année en fonction du cours du marché.

7 CONCLUSION

La vente des bacs de tri de manière générale a diminué, par rapport à l'année 2024.

Nous observons une légère augmentation de la vente des composteurs, par rapport à 2024.

Au niveau du tri sélectif « trié », les données de Valodéa nous montrent une diminution de nos tonnages. En effet, nos performances ont diminué, de 29,42 kg par habitant en 2025, par rapport à 34,44 kg par habitant en 2024, et restent bien en dessous des 42,38 kg par habitant au niveau départemental.

Même, si nous prenons en compte nos tonnages collectés, la performance est passée de 49,60 kg par habitant en 2025 contre 50,14 en 2024.

La quantité de déchets ménagers résiduels a, quant à elle, baissé, en passant de 212,99 kg par habitant en 2024, à 205,78 kg/hab en 2025.

Même si nous observons une baisse du tonnage des ordures ménagères, cela n'est pas représentatif financièrement car le coût d'enfouissement des ordures ménagères et la TGAP ne cessent d'augmenter, ainsi que le coût de traitement des autres déchets.